

# Le Voix des Travailleurs

de Bretagne, de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine

(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTÈRE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)



TELEPHONES : Nantes 120.71, Rennes 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION : Nantes 10, Rue de Bel-Air, Rennes 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL : Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

COMPTES CHEQUES-POSTAUX : Pour la Région de Bretagne et Maine : Rennes 144-37, Pour la Région de l'Ouest : Nantes 208-73.

## Le Plan de la C.F.T.C. La défense de la corporation de la Chaussure

Face à la crise, voici que le syndicalisme chrétien, à son tour, propose un plan (1) qui, sans afficher des prétentions aussi ambitieuses que certains autres, contient des éléments de solution capables d'atténuer, tout au moins, le désarroi économique et le trouble social du temps actuel, en acheminant les esprits vers une organisation meilleure, plus équitable et plus fraternelle, des relations humaines.

Est-ce donc un simple document qui va s'ajouter, dans la bibliothèque des érudits, sur le bureau des hommes d'action... ou dans la poussière des archives, à la série déjà longue, variée, multicolore, des plans élaborés depuis quelques mois ?

Les pages que la C. F. T. C. offre aujourd'hui aux réflexions de ses amis, à l'attention des esprits sincères, à la critique loyale de ses adversaires, ont une originalité : elles sont proches de la vie ; elles correspondent aux curiosités, aux inquiétudes, aux angoisses de notre époque.

D'autre part, en effet, elles ont été rédigées par des salariés authentiques, de tous rangs, de toutes catégories, mêlés, dans les situations les plus diverses, au fonctionnement des entreprises modernes, et informés, en outre, par des expériences syndicales échelonnées sur un demi-siècle. Les observations recueillies, les suggestions émises, renferment donc des vues pratiques, des solutions techniques dont les auteurs gardent l'entière responsabilité.

Ces travailleurs, cependant, croient de toute leur âme à l'efficacité de la morale chrétienne, pour les collectivités comme pour les individus. Ils acceptent des vérités surabondantes, ils admettent l'enseignement social du catholicisme, le seul capable, à leurs yeux, de donner un sens complet à la destinée et d'établir ici-bas la paix.

Le plan a fait l'objet d'une longue et minutieuse préparation. Esquisé par le président de la C. F.

T. C., Jules Zirnheld, dans son rapport moral au Congrès national de 1932 et 1933, il fut précisé par lui, dans la même circonstance, en 1934 et 1935. Il est fort intéressant que la brochure qui contient le plan apporte également de larges extraits de ces deux derniers rapports.

Une commission spéciale dans la direction avait été confiée à Alfred Michelin, président du Syndicat des Journalistes Français, et vice-président de la C. F. T. C., travailla pendant plusieurs mois à dégager du plan quelques lignes concrètes, sous la forme de propositions de lois. Louis Blain, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de l'Industrie Textile, fut, à cet égard, le plus actif et le plus diligent des rapporteurs. Parmi ces propositions, il en est trois particulièrement importantes, dont le lecteur trouvera également dans le volume le texte in-extenso. Elles ont toutes été déposées au Palais Bourbon par les soins du « Groupe du Syndicalisme Chrétien », qui comprend soixante-dix députés de diverses tendances, et dont le dévoué secrétaire est Henri Meck, député du Bas-Rhin, secrétaire général de la Fédération des Syndicats Indépendants d'Alsace et de Lorraine (C. F. T. C.).

Enfin, nous avons cru devoir indiquer sommairement, au terme du livre, ce qu'est en France le Syndicalisme chrétien : ses origines, son développement, sa physionomie, son activité, ses résultats, ses espérances.

Aux recherches qui s'effectuent de toutes parts, en vue d'atténuer le malaise du temps présent, cet ouvrage apporte une collaboration modeste, mais loyale, que nous présentons avec confiance à l'examen et à l'assentiment des hommes de bonne volonté.

Gaston TESSIER.

(1) En vente au Secrétariat de l'Union Régionale, 10 rue de Bel-Air, Nantes, au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire franco.

France, pays d'individualisme, attend d'être touché pour prendre part à un mouvement de défense. Mais quand on l'est, se défendre devient plus difficile...

Ainsi l'on a laissé Bat'a, ainsi que d'autres firmes gigantesques, avec leurs méthodes de rationalisation incompatibles avec notre tempérament, provoquant et l'avilissement des salaires et l'avilissement des prix. Et enfin, aveuglé

par cette lumière qui, tout de même, a eu raison des ceillères, on a crié casse-cou ! N'est-il pas déjà trop tard ?

A Brest, le 28 décembre, à Nantes, le mois dernier, à Paris, il y a quelques jours, on a commencé à se trémousser. Des démarches sont faites auprès des ministères intéressés, un groupe interparlementaire de défense de la chaussure semble bien disposé à faire aboutir les revendications présentées d'un commun accord par les industriels, les commerçants, les voyageurs et les ouvriers.

Bien avant l'appel de Fougères, nous rendant compte de l'anarchie qui régnait dans la production de la chaussure et que favorisait certains centres au détriment des autres ; entrevoyant le développement de plus en plus à la mode des grosses entreprises, et prévoyant qu'un jour prochain l'on serait dans l'obligation de réglementer la corporation, nous avons entrepris de préparer le terrain, en ce qui concerne notre région du Choletais : c'était en novembre 1933. Près d'une trentaine de localités recevaient notre visite, et depuis ce temps, plusieurs centaines d'ouvriers, sans parler des autres personnes intéressées, lisent notre journal.

Cela, c'était la préparation. Peut-être longue ? Mais comment faire autrement ?

Maintenant, il faut l'action.

Nous avons déjà passé des consignes, il y a quelques jours. Nous en passons de nouvelles sans tarder. L'heure H est proche. Mais, estimant qu'aujourd'hui, comme toujours, il n'y a de vrai que la formule « Aide-toi, le ciel t'aidera », nous demandons un effort personnel. Nous avons servi gratuitement notre journal pendant plus de deux ans ; il est facile à comprendre que nous ne pourrions plus désormais l'adresser qu'à ceux qui auront répondu à notre circulaire du 21 janvier.

Ils sont déjà nombreux. Qu'attendent les autres ?

A. BEILLEVAIRE.



La mise en place d'une hélice

tions correspondant aux retenues constatées sur les dites pièces, si l'intéressé s'est soumis en temps utile à son contrôle.

Il est rappelé à ce sujet, que l'art. 44 a, ajouté au livre premier du Code du Travail, par la loi du 4 mars 1931, fait une obligation à l'employeur de remettre à ses salariés, à l'occasion du paiement de leurs salaires, une pièce justificative indiquant :

Le nom et la qualification professionnelle de l'ayant-droit.

Le montant de sa rémunération brute.

La nature et le montant des diverses déductions opérées sur cette rémunération (à ce titre doivent être mentionnées les retenues correspondant à la cotisation ouvrière aux assurances sociales) ;

Le montant de la rémunération nette.

De nouvelles instructions viennent d'être adressées au Service de l'Inspection du Travail, en vue d'assurer la stricte application des dispositions de l'art. 44 a, du livre premier du Code du Travail. Les infractions aux prescriptions de cet article sont punies d'une amende de 5 à 15 francs (article 104 du livre premier du Code du Travail).

Exemples. — La cotisation correspondante à un salaire de 65 fr. 75 sera calculée sur 65 francs. Celle correspondant à 349 fr. 65 sera évaluée sur la base de 345 francs.

Il est à noter que la cotisation globale doit être versée trimestriellement sur un seul feuillet, la loi ayant supprimé le feuillet trimestriel et la carte annuelle en usage jusqu'au 31 décembre 1935.

### Assurances Sociales

Les décrets-lois des 28 et 30 octobre 1935 ont modifié le mode de calcul des cotisations aux Assurances Sociales.

ASSURÉS DE PROFESSIONS NON AGRICOLES. — Les cotisations sont déterminées sur le salaire global à raison de 7 %, dont 3,50 % par l'employeur et 3,50 % par l'assuré jusqu'à concurrence d'un plafond mensuel de 1.000 francs.

Le § 2 de l'article 2 du décret du 28 octobre 1935, précise le mode de calcul de cette cotisation :

« La somme à prendre pour base de chaque paye est arrondie au franc inférieur si elle n'atteint pas 1000 francs et, si elle dépasse les 100 francs, au multiple de 5 immédiatement inférieur.

« Le taux de la contribution ouvrière à retenir sur le salaire est de 3,50 % de la somme ainsi obtenue. La contribution patronale est égale à la contribution ouvrière. Le montant de la double contribution est arrondi au décime immédiatement inférieur. »

Exemples. — La cotisation correspondante à un salaire de 65 fr. 75 sera calculée sur 65 francs. Celle correspondant à 349 fr. 65 sera évaluée sur la base de 345 francs.

Il est à noter que la cotisation globale doit être versée trimestriellement sur un seul feuillet, la loi ayant supprimé le feuillet trimestriel et la carte annuelle en usage jusqu'au 31 décembre 1935.

### Bienvenue à « Syndicalisme » organe de la C.F.T.C.

Voici un nouvel organe mensuel. Mais, alors que paraissent tant de feuilles dont on ne sait ni d'où elles viennent, ni où elles vont, dans les vents contraires du siècle, *Syndicalisme* peut affirmer fièrement ses origines comme son but puisqu'il exprime la pensée et l'action de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Tranchons net : c'est un organe nécessaire.

Dans un article liminaire, Gaston Tessier, définit avec netteté la place et la position de *Syndicalisme*. Il ajoute :

« *Syndicalisme*, qui adresse un fraternel salut à ses aînés et devanciers, les périodiques du syndicalisme chrétien, s'attachera à donner chaque mois, un résumé exact de l'activité du mouvement, en général. Il fera une large part aux idées, s'attachera notamment à suivre les débats ouverts sur les grands problèmes d'organisation économique et de représentation professionnelle, mais il s'appliquera surtout à présenter la vie syndicale dans sa réalité, avec les espoirs, les difficultés, les résultats qu'elle comporte.

« *Syndicalisme*, en lui-même, est un symbole de la tâche que nous avons entreprise en commun ; il ne vivra, il ne grandira que dans la mesure où chacun, individus et groupements, lui apportera un concours moral, intellectuel et matériel.

« Nous avons éprouvé, déjà, que notre grande famille contenait des trésors illimités de dévouement. C'est pourquoi nous avons pleine confiance en l'avenir, en la prospérité du nouveau journal. »

Aucun doute n'est permis là-dessus... Et le premier numéro de *Syndicalisme*, avec une étude sur « Le Plan de la C. F. T. C. », par J. Zirnheld, avec ses nombreuses chroniques sur la vie confédérale et fédérale, sur la vie économique et sociale, sur les jeunes, avec son feuillet de Morienval sur les « travailleurs chrétiens d'hier », avec des documents sociaux et syndicaux, doit intéresser, non seulement les membres de la C. F. T. C., mais quiconque veut se tenir au courant du profond mouvement des idées et des faits de notre époque.

### Les Assurances Sociales et le bulletin de paye

Sur l'initiative de M. L. O. Frossard, ministre du Travail, il vient d'être mis fin à la situation choquante des assurances sociales qui, bien que leurs salaires aient supporté les retenues pour cotisations, risquaient cependant de se voir refuser, du fait de la négligence de leurs patrons, le bénéfice des prestations auxquelles ils avaient droit.

Le décret du 28 octobre 1935, modifiant le régime des A.S., contient, en effet, dans son article 21, la disposition suivante :

« Si l'ouvrier ou l'employé justifie de sa qualité d'assuré et s'il produit les pièces prévues par l'article 44 a, du livre premier du Code du Travail, sur lesquelles doivent figurer le montant de la rémunération gagnée par lui ainsi que le montant des déductions opérées sur cette rémunération, la Caisse, à laquelle il est affilié, ne peut lui refuser le bénéfice des presta-

### Contre les accidents du travail



Ouvriers, exigez des lunettes ! Un polisseur au travail

« Nous avons éprouvé, déjà, que notre grande famille contenait des trésors illimités de dévouement. C'est pourquoi nous avons pleine confiance en l'avenir, en la prospérité du nouveau journal. »

Aucun doute n'est permis là-dessus... Et le premier numéro de *Syndicalisme*, avec une étude sur « Le Plan de la C. F. T. C. », par J. Zirnheld, avec ses nombreuses chroniques sur la vie confédérale et fédérale, sur la vie économique et sociale, sur les jeunes, avec son feuillet de Morienval sur les « travailleurs chrétiens d'hier », avec des documents sociaux et syndicaux, doit intéresser, non seulement les membres de la C. F. T. C., mais quiconque veut se tenir au courant du profond mouvement des idées et des faits de notre époque.

« *Syndicalisme*, qui adresse un fraternel salut à ses aînés et devanciers, les périodiques du syndicalisme chrétien, s'attachera à donner chaque mois, un résumé exact de l'activité du mouvement, en général. Il fera une large part aux idées, s'attachera notamment à suivre les débats ouverts sur les grands problèmes d'organisation économique et de représentation professionnelle, mais il s'appliquera surtout à présenter la vie syndicale dans sa réalité, avec les espoirs, les difficultés, les résultats qu'elle comporte.

« *Syndicalisme*, en lui-même, est un symbole de la tâche que nous avons entreprise en commun ; il ne vivra, il ne grandira que dans la mesure où chacun, individus et groupements, lui apportera un concours moral, intellectuel et matériel.

« Nous avons éprouvé, déjà, que notre grande famille contenait des trésors illimités de dévouement. C'est pourquoi nous avons pleine confiance en l'avenir, en la prospérité du nouveau journal. »

Aucun doute n'est permis là-dessus... Et le premier numéro de *Syndicalisme*, avec une étude sur « Le Plan de la C. F. T. C. », par J. Zirnheld, avec ses nombreuses chroniques sur la vie confédérale et fédérale, sur la vie économique et sociale, sur les jeunes, avec son feuillet de Morienval sur les « travailleurs chrétiens d'hier », avec des documents sociaux et syndicaux, doit intéresser, non seulement les membres de la C. F. T. C., mais quiconque veut se tenir au courant du profond mouvement des idées et des faits de notre époque.

Aucun doute n'est permis là-dessus... Et le premier numéro de *Syndicalisme*, avec une étude sur « Le Plan de la C. F. T. C. », par J. Zirnheld, avec ses nombreuses chroniques sur la vie confédérale et fédérale, sur la vie économique et sociale, sur les jeunes, avec son feuillet de Morienval sur les « travailleurs chrétiens d'hier », avec des documents sociaux et syndicaux, doit intéresser, non seulement les membres de la C. F. T. C., mais quiconque veut se tenir au courant du profond mouvement des idées et des faits de notre époque.

Aucun doute n'est permis là-dessus... Et le premier numéro de *Syndicalisme*, avec une étude sur « Le Plan de la C. F. T. C. », par J. Zirnheld, avec ses nombreuses chroniques sur la vie confédérale et fédérale, sur la vie économique et sociale, sur les jeunes, avec son feuillet de Morienval sur les « travailleurs chrétiens d'hier », avec des documents sociaux et syndicaux, doit intéresser, non seulement les membres de la C. F. T. C., mais quiconque veut se tenir au courant du profond mouvement des idées et des faits de notre époque.

Aucun doute n'est permis là-dessus... Et le premier numéro de *Syndicalisme*, avec une étude sur « Le Plan de la C. F. T. C. », par J. Zirnheld, avec ses nombreuses chroniques sur la vie confédérale et fédérale, sur la vie économique et sociale, sur les jeunes, avec son feuillet de Morienval sur les « travailleurs chrétiens d'hier », avec des documents sociaux et syndicaux, doit intéresser, non seulement les membres de la C. F. T. C., mais quiconque veut se tenir au courant du profond mouvement des idées et des faits de notre époque.

## A quoi sert le Syndicat ?

### Un bel exemple...

Une fois de plus, les Employés Angevins ont pu constater, en lisant leur journal l'utilité du Syndicat.

Soucieux de l'application des lois sociales, les Syndicats Chrétiens veillent à ce que les infractions au Code du travail ne restent pas sans sanctions.

Mais ils tiennent à viser juste : C'est ainsi que la direction d'un de ces grands magasins à la mode en prenant trop à son aise avec les règlements du travail, la dictature d'un petit *boss* imposant au personnel, hommes, femmes, jeunes filles, des veilles successives, sous le prétexte d'inventaires constamment rejetés, il convenait d'agir.

Mais ce qu'un employé ne peut faire, le Syndicat, personne morale, représentant des intérêts collectifs, le peut.

Aussi, malgré les précautions prises pour duper l'Inspecteur du Travail, que nous avons prévenu, ce dernier bien renseigné, intervenant inopinément par une belle soirée, fit une pêche... merveilleuse ! Cette visite tardive eut son dénouement samedi 25 janvier, au tribunal correctionnel, et nos amis pouvaient lire dans les journaux locaux :

« Le Directeur des Etablissements Monoprix à Angers, est poursuivi pour infraction au Code du travail.

« On lui reproche d'avoir, après les heures réglementaires, occupé plusieurs employés, soit onze personnes.

« C'est la troisième fois que le Directeur de cette maison est poursuivi.

« Le Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie et le Syndicat des Dames Employées se portent partie civile...

« Le tribunal le condamne à 11 amendes de 50 francs et, faisant droit aux conclusions de la partie ci-

## Sténo-Gazette

— Par arrêté du 3 décembre 1935, Gaston Tessier, Secrétaire général de la C.F.T.C., a été de nouveau désigné pour faire partie du Conseil Supérieur des Assurances Sociales.

— Marcel Poimboeuf, Secrétaire Général de notre Fédération des Employés, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à titre militaire. Ne le mériterait-il pas aussi au titre civil ?

— Ernest Lamort, Secrétaire Général de notre Fédération des Marins, a été désigné par le ministre de la Marine Marchande, comme membre du « Comité Professionnel des Grandes Pêches », qui vient d'être créé.

— Le Bureau de la C.F.T.C. vient de conférer à notre camarade Maurice Boulouard, le titre de Secrétaire Général-adjoint de la C.F.T.C.

— Le R.P. Lebrat, créateur et animateur des œuvres sociales maritimes a fait à Nantes, le 16 janvier, une conférence impressionnante et qui a obtenu grand succès sur l'âme et la misère du marin breton.

— La « Vie Catholique » consacre, le 15 février, un numéro spécial de 24 pages au « Plan de la C.F.T.C. ». Ce numéro comportera le texte in-extenso du document, ainsi que de nombreux articles précisant ses points essentiels. Nul doute que Syndicats et Syndiqués fassent tous leurs efforts pour diffuser ce numéro.

— Les Syndicats Chrétiens viennent de remporter un nouveau succès aux élections prud'homales, à Dôle. Trois de leurs candidats sur quatre ont été élus contre les conseillers sortants.

— Il le condamne à 500 fr. de dommages-intérêts pour les deux syndicats.

« C'est se passer de commentaires. Dites-moi, mes amis, que se passe-t-il, si les syndicats disparaissent ? que deviendraient les lois protectrices du travail ?

C'est un sujet sur lequel on reviendra.

R. B.

## Gaston Tessier Chevalier de la Légion d'Honneur

Nous avons appris avec joie, la nomination de Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Oui, c'est une joie dans toute la C. F. T. C. que de voir reconnus officiellement des mérites que, depuis longtemps, on y admirait.

ral de la C. F. T. C. en 1919 ; fondateur et membre du conseil de la C. I. S. C. en 1920 ; fondateur et secrétaire général de la Fédération Internationale des Syndicats chrétiens d'Employés en 1921 ; conseiller prud'homme de la Seine de 1920 à 1932 ; membre élu du Conseil supérieur du Travail depuis 1921 ; membre du Conseil National économique depuis 1925 ; conseiller technique des délégués gouvernementaux français à la Conférence internationale du Travail depuis 1924 ; membre de la Commission consultative des employés près le Bureau International du Travail depuis sa fondation ; membre de la Commission économique franco-allemande en 1931 ; vice-président du groupe des organisations professionnelles à l'Exposition Universelle de Bruxelles ; président, vice-président ou membre d'une dizaine de conseils ou commissions d'assurances sociales... et je passe tout ce qui, extérieurement à l'action professionnelle, sollicite encore son inépuisable activité.

Et, pour renforcer tout cela comme d'une teinte de fond, j'ajoute qu'il est père de six enfants.

Or, toutes ces charges, il les assume avec un égal bonheur, une souriante compétence et un dévouement éclairé que ne rebutent ni la multiplicité des tâches, ni la lourdeur des responsabilités.

Et chez lui le cœur est à la mesure de l'esprit. S'il lui arrive parfois d'opposer quelque réserve à certaines cordialités débordantes, c'est qu'il doit défendre contre l'inutilité, le moindre de ses instants, et qu'il ne se permet même pas ces détentes pourtant si nécessaires à ceux que le travail tyrannise comme lui.

Faut-il s'étonner qu'il ait rencontré, partout où il a apporté son concours, une sympathie unanime, qu'il se soit attiré des amitiés chaleureuses dans tous les milieux, et qu'il ait donné de la C. F. T. C., comme de lui-même, une si favorable opinion ?

Sa nomination, signée d'un ministre du Travail socialiste, n'a donc pas lieu de nous étonner ; elle honore à la fois ceux qui la réclament, celui qui l'accorda et celui qui la mérita.

Et elle est pour toute la C. F. T. C. un motif nouveau de confiance et de fierté.

J. Z.

Fondateur et secrétaire général

« C'est qu'en effet, Tessier compte aujourd'hui parmi les plus anciens pionniers du syndicalisme chrétien.

Nous le trouvons déjà, en 1908, collaborateur de Charles Viennet comme secrétaire général adjoint du Syndicat des Employés de Paris.

En 1912, les syndicats ouvriers de la région parisienne le réclament comme secrétaire général.

En 1914, il succède à Charles Viennet, disparu sur le champ de bataille de la Somme, et devient secrétaire général du Syndicat des Employés de Paris et de la Fédération Française des Syndicats chrétiens d'Employés.

Depuis, ce n'est plus, pour lui, qu'une continuelle ascension vers toutes les charges et tous les postes qui peuvent occuper, sinon absorber, l'activité du syndicalisme chrétien.

« C'est qu'en effet, Tessier compte aujourd'hui parmi les plus anciens pionniers du syndicalisme chrétien.

Nous le trouvons déjà, en 1908, collaborateur de Charles Viennet comme secrétaire général adjoint du Syndicat des Employés de Paris.

En 1912, les syndicats ouvriers de la région parisienne le réclament comme secrétaire général.

En 1914, il succède à Charles Viennet, disparu sur le champ de bataille de la Somme, et devient secrétaire général du Syndicat des Employés de Paris et de la Fédération Française des Syndicats chrétiens d'Employés.

Depuis, ce n'est plus, pour lui, qu'une continuelle ascension vers toutes les charges et tous les postes qui peuvent occuper, sinon absorber, l'activité du syndicalisme chrétien.

# BELLE JARDINIERE

PARIS

La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région :

**NANTES**

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78  
Chèques Postaux : 83.20

## Les " MESSAGES " de la Région de l'Ouest

### DANS NOS FAMILLES

#### NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Odie, 2<sup>e</sup> enfant de notre camarade André Jubin, du Syndicat du Personnel Municipal de la Ville de Nantes.

Jacques, fils de notre camarade Henri Chauveau, du Syndicat des Vins Mousseux de St-Hilaire-St-Florent.

Allain, fils de notre camarade Victor Berson, du même Syndicat.

Michel, fils de notre camarade Joseph Audouin, du même Syndicat.

Michel, 2<sup>e</sup> enfant de notre camarade Jean Boussion, vice-président du Syndicat du Personnel Horticole d'Angers.

Jean, 2<sup>e</sup> enfant de notre camarade Moyon, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes (actuellement à Saint-Nazaire).

Anne, 3<sup>e</sup> enfant de notre camarade Marcel Barré, secrétaire de la jeune section syndicale des Fonctionnaires de St-Nazaire.

Françoise, 5<sup>e</sup> enfant de notre camarade Bessard, du Syndicat des Employés de Poitiers.

Bernadette, 1<sup>er</sup> enfant de notre camarade Quéroux, du même Syndicat.

Jacques, 5<sup>e</sup> enfant de notre camarade Rivière, du même Syndicat.

Jean, fils de notre camarade Raymond Le Saëc, membre du Conseil du Syndicat des Ardoisiers de Trézé.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

#### MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Henri Gay, du Syndicat des Vins Mousseux de St-Hilaire-St-Florent, avec Mlle Legay.

Pierre Abellard, du même Syndicat, avec Mlle Lucienne Boivin.

Pierre Brats, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire, avec Mlle Renée Guého.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

#### DÉCÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

M. Guégan, beau-frère de Mlle Roulaud, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.

M<sup>me</sup> Macault, mère de notre camarade Julien Macault, secrétaire de Mairie du Pin.

Téphaine Prosper, notre camarade du Syndicat des Employés de Nantes (une messe sera dite à son intention le 12 février, à 7 h. 30, à l'église St-Similien).

M<sup>me</sup> Barbé, mère de Mme Guyard et de Mlle Marcelle Barbé, du Syndicat des Employés de Nantes.

Mlle Louise Guilloux, du même Syndicat.

M. Espinasse, père de Mlle Marcelle Espinasse, du même Syndicat.

M<sup>me</sup> Goupille, mère de Mlle Elisabeth Goupille, Conseiller Prud'homme du même Syndicat.

M<sup>me</sup> Fradet, grand-mère de Mlle Renée Fradet, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes.

M. Jacques Chauveau, fils de notre camarade Henri Chauveau, du Syndicat des Vins Mousseux de Saint-Hilaire-St-Florent.

M<sup>me</sup> Meunier, mère de notre camarade René Meunier, de l'Association Interprofessionnelle de Châtelleraut.

M. Poku, père de notre camarade Jean Poku, de la même Association.

M. Hubert Desnoué, gendre de M<sup>me</sup>

## Employés

### Assemblée générale du Syndicat des Employés de Saumur (4 JANVIER)

Le rapport moral fit ressortir un progrès dans l'activité de notre Syndicat, qui s'est manifesté notamment par l'élection d'un de nos camarades, A. Delaine, comme délégué des Unions de Syndicats à l'Office public d'H. B. M. de Saumur ; l'élargissement des statuts et des avantages de la caisse de secours ; l'organisation d'une conférence publique ; des achats de charbons ; des interventions en matière d'heures supplémentaires et de repos dominical.

Une discussion s'engagea ensuite surtout sur le Conseil des Prud'hommes. L'assemblée, considérant : 1<sup>o</sup> l'utilité de la création d'une section d'employés au Conseil des Prud'hommes de Saumur ; 2<sup>o</sup> l'avis favorable émis le 11 juillet 1930 par le Conseil Municipal de Saumur ; 3<sup>o</sup> l'insuffisance des arguments émis contre cette création le 27 février 1931 par la Chambre de Commerce de Saumur, annulant ainsi l'avis favorable qu'elle avait donné précédemment dans sa séance du 19 décembre 1924, donne mandat à son conseil syndical pour qu'il emploie tous les moyens en son pouvoir afin d'obtenir la création d'une section d'employés au Conseil des Prud'hommes.

### Réunion du Syndicat des Employés de Thouars (8 JANVIER)

A notre réunion du 8 janvier, nous avons eu le plaisir de remarquer une nombreuse assistance et la satisfaction d'enregistrer de nouvelles adhésions. Nous félicitons les camarades qui, ayant compris la nécessité de notre organisation, sont venus grossir les rangs de la grande famille syndicale. Ils connaissent maintenant le but de notre action. Nul doute qu'ils ne deviennent à leur tour de zélés propagandistes.

Merci également à notre ami A. B., qui, avec son humour habituel, développa le sujet suivant : « La Banque, ses bienfaits et... ses méfaits ». Tant au point de vue national qu'international, son argumentation précise éclaira, d'un jour tout à fait nouveau pour beaucoup, les dessous de la finance. Sa conférence, émaillée de faits glanés çà et là, et même dans ses souvenirs personnels, fut écoutée avec l'attention que l'on devine.

Après l'étude de diverses questions professionnelles fort intéressantes (auxquelles a été donné la suite qui convenait), on tira les rôles et c'est dans une atmosphère de franche gaieté que l'on se dit bonsoir.

## Bâtiment

### Assemblée générale du Syndicat de Nantes (19 JANVIER)

La séance s'ouvre à 10 h. 10 sous la présidence du camarade Bénézet. Leloup, trésorier, nous donne le compte rendu financier de plus en plus éloquent. Bénézet félicite Leloup de l'excellente tenue de ses comptes et, à son tour, parle de notre journal « La Voix des Travailleurs », pour lequel il sollicite et obtient l'abonnement obligatoire, ce qui augmente la cotisation de 3 francs par an.

On procède ensuite à l'élection des conseillers, qui sont les suivants : Leloup Jean (menuisier) ; Bénézet Maurice (charpentier), Joffreau Francis (manœuvre), Derennes

Averty, du Syndicat des Cheminots de Thouars.

M<sup>me</sup> Languedoc, mère de nos camarades Georges et Mlle Irène Languedoc, du Syndicat de la Métallurgie et du Syndicat de l'Habillement de St-Nazaire.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Henri (plombier), Pélecq Jean (tailleur de pierre), Micaud Emmanuel (maçon), Riot Pierre (plâtrier), Pellat Albert (maçon), Réneau François (peintre), Groleau Gustave (plâtrier), Caillaud François (tailleur de pierres), Delachaise Maurice (serrurier), Chauveau André (couvreur).

Bosselut, de l'ameublement donne, de son côté, la situation de la caisse de chômage. Puis Charles Mabit parle des revendications professionnelles, dont les uns regardent le Syndicat, d'autres l'inspection du Travail, et d'autres le conseil des Prud'hommes. Il demande aux camarades de faire leurs réclamations au Conseil, qui fera ensuite le nécessaire avec le secrétaire général.

Quelques camarades font des suggestions : que la paye soit donnée sur les chantiers ; que le temps pour les repas soit différent l'été et l'hiver, sans pour cela déroger aux 8 heures ; les échafaudages de peintres est une source d'ennuis et d'injustices ; le pourcentage applicable à la main-d'œuvre étrangère est mal appliqué ; sur divers chantiers en construction ou en ravalement il n'y a rien pour se changer, aucune mesure d'hygiène et de propreté, par de w.-c. ; ailleurs, on

embauche des charpentiers boisiers qui sont payés au tarif manœuvre, etc., etc.

Mabit parle encore du service de placement qui enregistre beaucoup de demandes, mais malheureusement très peu d'offres, d'où il résulte que si nous connaissons une place vacante, nous devons la signaler aussitôt au Syndicat.

Le camarade Riot demande d'accepter au Syndicat les apprentis : chose convenue avec demi-cotisation.

Mabit termine en soulignant la force de notre Syndicat, des services qu'il rend, de notre nouveau petit journal « Bâtir », et la par-

tion probable d'ici peu de la « Voix des Travailleurs » bi-mensuelle. Il nous rappelle tout le beau travail fait par notre Syndicat chrétien ; nous cite aussi l'exemple de la grève de Saint-Chamond conduite par le Syndicat chrétien local de la Métallurgie. Et il termine par quelques mots sur la fameuse unité, qui n'a pas l'air d'aller tellement bien si l'on s'en rapporte aux articles du journal « Le Peuple », dont il nous lit quelques extraits.

Excellente réunion, à laquelle les absents regretteront de n'avoir pas assisté.

Le Secrétaire, F. JOFFREAU.

## Métallurgie Le Conflit de Penhoët

**Dénonciation par l'employeur du bordereau de salaires.** — Celui-ci en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1935, est dénoncé fin décembre par le Directeur du Chantier de Penhoët qui manifeste en même temps son intention de réduire les salaires.

**Les prétentions patronales.** — Elles furent formulées dans une lettre adressée au début de janvier au syndicat unifié, signataire de la convention.

**Résumons-les :**  
Taxes : diminution horaire de 0 fr. 30 pour les ouvriers ; diminution horaire de 0 fr. 375 pour les manœuvres.

**Boni :** réduction du temps alloué de 7 % pour les ouvriers ; suppressions du boni moyen pour les manœuvres.

Soit un minimum 14 % de diminution pour les ouvriers ; et 22 % pour les manœuvres.

On le voit le patron n'y allait pas de la main morte.

**La résistance ouvrière s'organisa** sous l'égide du Syndicat Unifié. Des réunions par atelier furent projetées. De notre côté, nous transmettions par lettre à la C. G. T. une proposition de constitution de cartel. A l'appui de cette thèse nous citions des exemples récents de victoires ouvrières obtenues grâce au cartel. La réponse fut une fin de non recevoir, c'était l'unité ou rien.

Vinrent les réunions. Nous y défendons notre point de vue et apportons les arguments en faveur du cartel. Les employés cégétistes nazairiens, n'avaient-ils pas eux-mêmes fait une offre de cartel à leurs collègues chrétiens. Il semble que nous avons pour nous la majorité des ouvriers. Apercevant le « danger », les chefs unifiés donnent alors à fond contre nos syndicats chrétiens, avec une mauvaise foi évidente. Finalement, à court d'arguments, après une mise au point de Terrien, certain jeune arriviste, aussi prétentieux que sectaire, na-giste unitaire, aujourd'hui cégétiste pour les besoins de la cause, ne put que laisser déborder un flot de haine et d'injures. De vote pour ou contre le cartel, il n'y en eut point. Les militants unifiés le refusèrent, sans doute craignaient-ils la condamnation de leur fameuse théorie sur l'unité. Toutefois, lors de la réunion de l'Atelier Bois, notre camarade Beurel posa lui-même la question, à la grande fureur des unifiés. Les 3/4 des ouvriers présents levèrent la main. Ceci n'empêcha pas le secrétaire de la Bourse du Travail de faire dire aux journaux le lendemain que nous n'avons obtenu que 5 voix.

Quoi qu'il en soit, l'unanimité se fit pour le refus des propositions patronales.

**Nouvelles propositions de l'employeur.** — Celles-ci furent communiquées à la presse le 30 janvier. L'après-midi de ce même jour l'ensemble des ouvriers était appelé à se prononcer dans la cour de la Bourse du Travail.

Convoqués, les syndicats chrétiens se réunirent tout d'abord à leur siège social et là rejetèrent, après discussion, les nouvelles propositions patronales, qui étaient celles-ci : diminution de 7 à 12 % au lieu de 14 à 22 % d'autre part, et c'est ici le point le plus important, le directeur se réservait le droit de débaucher pour rembaucher à la taxe minima de la catégorie à laquelle appartenait l'ouvrier.

Charles Mabit présent, apporta le salut fraternel de nos camarades nazairiens et nous invita à conserver calme et sang-froid.

**Nouveaux refus des ouvriers.** — Dans la cour de la Bourse du Travail, après quelques mots du pré-

sident qui voulut bien reconnaître aux ouvriers le droit de prendre la parole, mais à titre purement individuel (encaisse, syndicats chrétiens), et après lecture des nouvelles propositions patronales, celles-ci furent à nouveau repoussées, et le principe de la grève voté.

Notons, en passant, l'attitude du secrétaire du syndicat unifié qui, avec insistance, à la manière de Ponce Pilate dégagea la responsabilité de son organisation pour les événements futurs.

Bref, mandat fut donné à la délégation de signifier immédiatement au patron le refus des ouvriers. A son retour, la délégation rendit compte de son entrevue avec le Directeur du Chantier de Penhoët. Le délai de 48 heures demandé par celui-ci fut accordé non sans résistances par les ouvriers.

**Dernière heure.** — Le 1<sup>er</sup> février, devant la carence patronale, la grève générale fut votée. Après 8 jours de pourparlers, dont nous donnerons un compte rendu dans notre prochain numéro, les ouvriers ont repris le travail avec une diminution d'environ 5 %.

### Position du Syndicat des Dessinateurs et Employés

#### LA DÉFENSE DES TRAITEMENTS

La Direction du Chantier de Penhoët, ayant fait paraître un Ordre de Service, annonçant une diminution de 10 % sur les appointements et salaires pour le personnel technique et administratif, notre syndicat réunit aussitôt ses adhérents en sa Maison Syndicale, 20, rue du Maine, le 9 janvier, à 18 heures. Cette réunion eut pour but d'élaborer un ordre du jour protestant contre la diminution qui ne se justifie pas.

Après avoir entendu le rapport sur les différents arguments à présenter, on se met d'accord pour refuser toute diminution. De plus, la collaboration avec les autres organismes est éventuellement envisagée.

Le 10 janvier, le syndicat reçoit une lettre du syndicat des dessinateurs et conducteurs de travaux (C. G. T.) sollicitant notre collaboration ; une réponse favorable est transmise le même jour, sous réserve de l'examen des différents points de vue, et système d'action à adopter compatible avec notre doctrine et nos méthodes.

L'accord est complet, une réunion des délégués officiels des dessinateurs près de la Direction, et des organisations C. F. T. C., C. G. T. et Amicale des dessinateurs a lieu. Chacun présente ses observations et objections à la diminution imposée. Une commission est nommée, elle est composée d'un délégué des trois organismes professionnels et des délégués élus pour mettre à jour la documentation et résumer en un seul texte, tous les arguments à opposer. D'autre part, une lettre demandant une audience au Directeur est étudiée.

Ce travail préliminaire accompli, les autres délégués du personnel au mois, titulaires et auxiliaires du Chantier, se rencontrent avec les délégués des dessinateurs et prennent connaissance du projet que ceux-ci ont préparé. Tous les termes du projet sont adoptés à l'unanimité, mais il est bien entendu que chaque corporation présentera chez le Directeur, sa documentation particulière.

Pour terminer, une assemblée

générale imposante de tout le personnel au mois, dessinateurs, employés, contremaîtres, tayloris et pointeurs, est organisée salle de l'Eden, le 21 janvier, à 18 heures ; de nouveau toutes les questions sont étudiées et adoptées sans modification, puis l'ordre du jour refusant toute diminution est voté à l'unanimité.

La délégation n'a plus maintenant qu'à exposer sa réponse et ses contre-propositions à la Direction du Chantier de Penhoët.

Le 22 janvier 1935.

DESMONTS, Délégué dessinateur.

A la date du 31 janvier, sur la demande du directeur de Penhoët, une lettre, précisant les points de vue du personnel employé, lui fut adressée ; nous ne pouvons, vu la place limitée ici, en faire même un court résumé. Nous espérons pouvoir y revenir.

Cette lettre traitait, entre autres, les questions suivantes : baisse du coût de la vie, pouvoir d'achat, heures supplémentaires, réduction de 10 %, caisse de prévoyance, primes, comparaison des traitements, Atlantique II.

Et la lettre se terminait en mentionnant l'ordre du jour précédé, repoussant toute diminution d'appointements.

J'AIME MIEUX 100.000 FRANCS DISTRIBUÉS EN JUSTES SALAIRES QU'UN MILLION EN AUMONES.  
Mgr. DELAMAIRE.

### Affiliation de la Section des Batignolles à Nantes

Comme résultat de notre congrès du 15 décembre dernier tenu aux Batignolles, nous avons eu à enregistrer la fondation d'une section. C'est pour cela que notre Secrétaire Régional Beillevaire, accompagné de quelques membres du Conseil, et avec l'aide de notre ami Jean Lucas, réunissait aux Batignolles, le samedi 25 janvier, un certain nombre de travailleurs ayant répondu à notre appel.

Après avoir souligné la situation du travailleur, son extrême faiblesse s'il reste isolé, il démontra la nécessité de se syndiquer, pour la défense de nos intérêts, pour notre représentation auprès de nos chefs d'ateliers, auprès de nos patrons, en un mot pour la défense générale du travailleur sur le terrain professionnel.

Et c'est dans une atmosphère de franche cordialité que 13 camarades signèrent leur bulletin d'adhésion. L'on se sépara, en se donnant rendez-vous au 1<sup>er</sup> février pour la nomination d'un bureau, et pour se lancer dans l'action.

Nous souhaitons donc, à notre jeune section, plein succès, et nous sommes sûrs, qu'avec les éléments dont elle dispose, elle fera d'excellent travail.

Nos remerciements à tous ceux qui ont été les pionniers de ce beau début.

Pour le Conseil Syndical, Y. BODIGUEL.

## Services publics et concédés

### Assemblée générale des Cheminots P. O. de Nantes

La prochaine Assemblée Générale du Syndicat aura lieu le jeudi 13 février, à 18 h. 45, 42, rue de Coulmiers.

Nous adressons le plus pressant appel à tous nos camarades pour qu'ils fassent l'impossible afin d'assister à cette Assemblée Générale, qui, étant donné les circonstances, sera du plus haut intérêt.

□ □

### Réunion du Syndicat des Cheminots P. O. de Saint-Nazaire

Le secrétaire ouvre la réunion par un compte rendu moral de l'année écoulée et par des vœux pour celle qui vient.

Après la lecture de la correspondance, discussion sur l'étude du rapport Bonnamy sur le repos dominical (suppression des trains de marchandises le dimanche), admission de nouveaux adhérents, désignation de délégués au Congrès fédéral.

Le trésorier donne le compte rendu de sa gestion. Il est décidé de faire payer, au début de chaque année, l'abonnement de « La Voix des Travailleurs ». En conséquence nos camarades voudront bien remettre 2 francs à leur receveur, cette somme ne grèvera pas beaucoup leur budget et rendra service à tous.

Appel pour l'emprunt pour le bâtiment, siège de l'Union Locale. Le bureau, renouvelé pour 1935, est composé comme suit :

Président, Le Coz Noël ; secrétaire, Radin Louis ; secrétaire adjoint, Imbault André ; trésorier, Gauthier Emile ; membres, Denis Georges, Chevalier Jean ; correspondants : pour Savenay, Lelièvre Emile ; pour Guérande, Peltier.

Le Secrétaire.

□ □

### Réunion de Secteur des Syndicats de Cheminots Etat à Thouars DU 19 JANVIER

Meneau, secrétaire du secteur, est heureux de voir son appel entendu puisque les présidents ou secrétaires des Syndicats de Châtelleraut-Loir, Nantes, Cholet, Bressuire, Niort, La Rochelle, Saintes, Cognac

et La Roche-sur-Yon se sont rendus à Thouars pour assister à la réunion et entendre la parole de notre secrétaire général, le dévoué camarade Pailieux.

A noter aussi la présence de notre camarade Gaillard, premier trésorier du Syndicat de Thouars.

Meneau souhaite la bienvenue à Pailieux et à tous les délégués des Syndicats précités, ce qui lui donne l'occasion de souligner une fois de plus la vitalité de notre mouvement chrétien dans le Sud-Ouest.

« L'Union Etat, dit à son tour Pailieux, a senti la nécessité d'organiser des secteurs sur tout le réseau, parce que les militants maintenant sont suffisamment formés pour pouvoir les diriger. Et puis, l'action syndicale n'est pas la même partout ; elle doit varier dans chaque secteur pour apporter au syndicalisme chrétien toute sa force et toute son efficacité. C'est la meilleure méthode d'organisation, l'expérience l'a montré sur les réseaux d'Alsace-Lorraine, du P.-L.-M. et de l'Est ».

Les résultats du conseil de secteur de Toulon du 12 janvier 1935, notamment, sont à méditer. Pailieux y prenait la parole devant 125 délégués. L'enthousiasme méridional aidant, ce fut une véritable ovation qu'entendit notre camarade devant son exposé clair et précis. D'autre part, autre exemple à ré-



Angle Place Royale et rue d'Orléans, 17  
**NANTES**

Spécialités :- Ordonnances Homéopathie :- Herboristerie

PARFUMERIE

OPTIQUE MEDICALE

CEINTURES - CORSETS BANDAGES HERNIAIRES PEDICURE

Expédition franco à partir de 50 francs d'achats  
**PRIX LES PLUS BAS**

### Les Vignes à Complant

Nous reprendrons prochainement la publication de nos articles. Quelques faits récents nous obligent à des précisions immédiates.

**I. Les faits.** — 1<sup>o</sup> Certains législateurs voudraient, en hâte, par une nouvelle loi, donner quelques applications pratiques aux erreurs de l'an VIII et de Sibille. Les colons demandent que ces erreurs soient reconnues et dénoncées.

2<sup>o</sup> Certains bailleurs, profitant de l'exaspération ou des bonnes dispositions de quelques complanteurs, pratiquent des arrangements et ventes. Les complanteurs, par respect pour les intérêts de la collectivité, pourraient, avant toute nouvelle opération, attendre que soient mises au clair les questions de droit et de fait, la responsabilité des frais non prévus au bail effectués pour la replantation et les sulfatages.

3<sup>o</sup> A propos des revendications actuelles des colons on a prononcé les mots de socialisme et de social-communisme (sic), comme l'on avait parlé de socialisme agraire lors des manifestations antérieures à la loi de 1898. Le colon n'a jamais attaqué

la propriété, le droit de propriété du bailleur dans le complant, mais il demande que dans le complant soit reconnue la propriété, le droit de propriété appartenant actuellement et depuis des siècles au colon.

**II. Les précisions.** — 1<sup>o</sup> Nous déclarons — nous l'avons toujours dit — que nos articles ne sont que la reproduction, avec quelques modifications motivées par les événements écoulés depuis 1912, d'une étude faite sur les complants de Loire-Inférieure par M<sup>me</sup> Pierre de Brécourt, avocat à la Cour d'Appel de Paris. Celui-ci avait composé son travail avec la coopération de M. Melchior de Vogüé, président de la Société des Agriculteurs de France ; de M<sup>me</sup> Busson-Billot, bâtonnier des Avocats de la Cour d'Appel de Paris, sénateur de la Loire-Inférieure ; de M<sup>me</sup> Louis Aignan, avoué à Nantes, et à l'aide de notes fournies principalement par un groupe de colons et propriétaires de la région. Les délégués du Syndicat des Propriétaires ont eu, à Paris, lors de l'enquête Coussan, lecture d'une partie de ce travail.

2<sup>o</sup> Nous rappelons que les partisans de l'erreur du complanteur-fermier ne sont apparus qu'en 1730, 1760, 1795 ou 1796, 800 ans après l'établissement du complant.

3<sup>o</sup> Nous rappelons par les partisans de l'erreur du complanteur-fermier, l'intendant en 1730, les Etats en 1760, Hervé en l'an V, Boulay-Paty en l'an VI, Lucas-Championnière et Laënnec en 1848, Sibille en 1861, Delalande en 1895, Roger Grand en 1930, ont tous, par ignorance, intérêt ou parti-pris, passé sous silence l'arrêt du Parlement de Rennes du 13 août 1623, et nié systématiquement et catégoriquement le droit de propriété et les actes de propriété du complanteur.

Le 13 août 1623, le Parlement de Rennes approuve la doctrine des juges de Nantes, qui ont dit que le bail à devoir de quart et de chapon devait plutôt s'appeler champart, que ce bail n'était, ni ne pouvait être estimé ferme ou louage, qu'il ne convenait que le fermage ou la location en aucune analogie, et il accorde la promesse, le retrait lignager, que les juges de Nantes avaient refusé, et l'accorde parce que, (en Bretagne), le bail à devoir de quart et de chapon était translatif de propriété. Ce décret, qui n'a jamais été contredit ni rapporté, exprime la doctrine traditionnelle universellement admise.

(A suivre).

Joseph BRETONNIÈRE, licencié en Droit.

FAITES TOUS VOS ACHATS A

# LA CHATELAINNE

Télé. 123.28  
**NANTES**  
R. C. 553

Télé. 123.28  
R. C. 553  
**ST-NAZAIRE**

# COMPAGNIE FRANÇAISE

**NANTES**  
CONFECTIONS POUR DAMES  
CHEMISERIE  
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
**TISSUS**  
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

**NANTES**  
RAYONS ABA PRIX  
TOUS LES OBJETS USUELS  
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

tenir : nos camarades du secteur de Toulon, ayant compris la force de la femme, de l'épouse chrétienne dans le foyer, l'associent à toutes leurs manifestations extérieures. N'est-elle pas le ministre des finances de chaque foyer ? Son bon sens, bien souvent, l'emporte dans les questions d'ordre familial. Et puis, les dames comprennent mieux ainsi puisqu'elles y assistent, la nécessité du syndicalisme. C'est une leçon de propagande pour l'avenir, d'éducation nécessaire auprès de leurs enfants, surtout dans ces temps troublés, où souvent un patronat avide de fascisme industriel cherche par tous les moyens (sport, cours, cinéma, etc.), à détourner les jeunes de l'organisation corporative.

Méneau, ensuite, dit que les problèmes sont avant tout d'ordre économique. Donc, nécessité de décentraliser ces problèmes par régions économiques, donnant ainsi à l'Union Etat un plus grand pouvoir de travail. Dans les années suivantes, ces conseils de secteurs seront autant de petits congrès, facilitant l'élaboration du grand congrès annuel de l'Union Etat. Il passe ensuite à l'examen moral du secteur qui, il faut l'avouer, est très encourageant.

Et l'assemblée se sépare après avoir approuvé notre tract et en répétant les dernières lignes de ce dernier :

Que ceux qui nous approuvent nous donnent leur adhésion.  
Que ceux qui sont d'autres tendances examinent, sans haine, notre action comme il se doit entre frères de travail.

Le Secrétaire de Secteur.

## Syndicat des secrétaires de Mairie de Vendée

### Mandat des Employés Communaux

Pour l'établissement des mandats des employés communaux en 1936, il faut tenir compte de trois choses : 1° toute majoration de traitement, même par délibération du Conseil Municipal, et sous forme de gratification, est interdite (circulaire du Ministre de l'Intérieur du 5 septembre 1935). Mais il n'y aura pas de retenue de 3 % à opérer ; elle a été faite en rectifiant le budget primitif de 1936.

2° Le taux de la double contribution aux assurances sociales est modifié par le décret-loi du 30 octobre 1935, qui dit, art. 2, § 2 :

« Pour déterminer, lors de chaque paye, le montant de la rémunération sur laquelle doit être calculée la contribution ouvrière et la contribution patronale, l'employeur retranche des sommes revenant à l'assuré le montant des allocations familiales qui y seraient comprises et y ajoute, le cas échéant, les avantages en nature dont l'assuré a bénéficié pendant la période considérée ; ces avantages sont évalués dans les conditions fixées à l'art. 1<sup>er</sup>, § 8 (c'est-à-dire forfaitairement, d'après les barèmes établis par arrêté du ministre du Travail).

La somme à prendre pour base de calcul lors de chaque paye est arrondie au franc inférieur si elle n'atteint pas 100 francs, et si elle dépasse 100 francs au multiple de 5 francs immédiatement inférieur.

Le taux de la contribution ouvrière à retenir sur le salaire est de 4 % de la somme ainsi obtenue. La contribution patronale est égale à la contribution ouvrière. Le montant de la double contribution est arrondi au décime immédiatement inférieur.

A noter : pour l'année 1936, le taux de la double contribution patronale et ouvrière est réduit de 8 à 7 %.

3° L'arrondissement au franc inférieur doit être fait conformément au décret du 24 octobre 1933 (J. O. du 31 octobre 1933), art. 8, décret qui a été expliqué par un circulaire du Ministre de l'Intérieur du 18 novembre 1933.

« Le produit des cotisations d'assurances sociales est versé à la Caisse des Dépôts et Consignations qui est un établissement public, les retenues opérées à ce titre sur les émoluments de certains agents ne doivent jamais être arrondies ».

Lorsque ces cotisations ne font

pas l'objet de mandats spéciaux, mais qu'elles sont comprises dans les mêmes titres de paiement que les émoluments, la somme qui doit être arrondie correspond au total du traitement et de la cotisation de l'employeur.

Le montant global de la cotisation de l'assuré et de celle de l'employeur est ensuite déduit de la somme ainsi arrondie et le total à payer au créancier se trouve déterminé, sous réserve des autres retenues qui devraient être effectuées le cas échéant.

Il convient d'observer que dans tous les cas où des retenues comprises dans les mêmes titres de paiement que les créances principales ne doivent pas être arrondies, les sommes à payer aux créanciers peuvent comporter des décimes alors que des titres de paiement sont établis pour des nombres entiers de francs.

Un exemple fera mieux comprendre :

1° Traitement du trimestre	726 50
2° Cotisations aux A. S. au taux de 7 %	725 x 7 = 50 fr. 75
100 Arrondissement au décime	50 fr. 70
Contribution patronale	50,70
2	25 35
Total	751 85
3° Somme à ordonnancer	751
Montant de la double contribution aux A. S.	50 70
Net à payer	700 30

E. BOULINEAU.

## Syndicat des secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure

### Assemblée générale

Le Syndicat Professionnel des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure (C.F.T.C.), a tenu sa première Assemblée générale le 23 janvier, à son siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes.

Dans le copieux ordre du jour qu'il avait à épuiser, notons principalement les succès remportés par le Syndicat aux récentes élections pour les Conseils de Discipline, où dans la première catégorie de la deuxième circonscription, sa liste complète a été élue par 68 voix contre 40 à la liste adverse ; l'admission de 18 nouveaux adhérents ; une situation financière excellente ; l'établissement d'un tarif officieux pour les travaux facilitatifs de secrétaires de Mairie ; la défense contre les décrets-lois injustes ; affiliation à la Caisse Centrale de Défense professionnelle ; extension du Syndicat, etc.

Conformément aux vœux précédemment exprimés, et notamment au cours du meeting du cartel chrétien des fonctionnaires et assimilés du 24 novembre, la question des indemnités pour charges de famille a été de nouveau retenue pour faire l'objet de démarches nouvelles auprès des autorités et des ministères compétents.

Et ceci sans préjudice des autres questions pendantes et non encore résolues, telles que : statut du personnel, commissions paritaires, retraites, etc.

La prochaine assemblée générale aura lieu le jeudi 14 mai.

### Réponse à M. BOSSIS

Dans le numéro de janvier de « La Fédération », vous m'attribuez la paternité d'un article non signé, paru dans la « Voix des Travailleurs » de janvier également, donnant les résultats des élections aux Conseils de discipline des Employés Communaux des 1<sup>re</sup> et 8<sup>e</sup> catégories.

J'ai le regret de vous faire connaître que je n'ai eu connaissance de cet article qu'en recevant la « Voix des Travailleurs ».

Mais puisque vous prenez prétexte de cet article pour m'accuser personnellement de mauvaise foi et de déloyauté, et que vous prétendez administrer la preuve en reproduisant la lettre de la Direction Régionale des P.T.T., vous me permettez de vous répondre que cette lettre prouve seulement la faute du Service des Postes, ce dont je n'ai jamais douté, et cela sur votre seule affirmation.

Tout en consentant volontiers à donner un avis favorable à de nouvel-

les élections s'il m'était demandé par la Préfecture, je ne pouvais joindre ma protestation à la vôtre puisque nous n'avions pas eu à nous plaindre d'un retard dans la distribution de nos imprimés.

Au surplus, pour permettre à nos lecteurs de se faire une opinion, je reproduis votre lettre et la réponse qui y fut faite.

Nantes, le 21 octobre 1935.  
M. DAGOBERT, Secrétaire de Mairie.

JOUE-SUR-ERDRE.

Cher Collègue et Cher Camarade,  
Je me permets de vous écrire pour vous signaler que, les bulletins de vote pour les élections aux Conseils de discipline envoyés par l'Organisation Confédérée des Services Publics, ont subi un retard de 8 jours dans la distribution ; de ce fait, très peu de commu- nés votèrent dans la deuxième circonscription.

Les listes présentées par votre organisation sont donc évincées à 5 voix pour la 1<sup>re</sup> catégorie et 7 voix pour la 8<sup>e</sup>. Vous avouerez avec moi, que les Secrétaires de Mairie élus dans ces conditions ne peuvent avoir l'autorité nécessaire pour faire respecter les pouvoirs publics, les avis disciplinaires qu'ils seront appelés à donner.

Devant ces faits, je suis intervenu au nom de notre groupement auprès de M. le Préfet, qui a très bien examiné la situation et m'a promis d'examiner la possibilité de procéder à de nouvelles élections si les réclamations venaient en assez grand nombre.

Déjà, de nombreuses protestations individuelles parviennent à la Direction des Postes et à la Préfecture.

Je vous demande si en toute justice et reconnaissant le bien fondé de notre intervention, il ne vous serait pas possible d'intervenir au nom de votre groupement, auprès de M. le Préfet, en lui demandant vous aussi de nouvelles élections, qui permettraient aux élus des Conseils de discipline, de représenter la majorité des employés et ouvriers communaux de la 2<sup>e</sup> circonscription.

Je vous signale en passant que j'ai été très surpris de voir que vous aviez présenté des listes de candidats, car le représentant du Syndicat Chrétien des Communaux n'avait certifié que, sur le petit nombre d'adhérents qu'il groupait, il ne présenterait pas de listes et que le Syndicat avait décidé de voter pour les candidats présentés par la Fédération des Services Publics.

Peut-être est-ce un malentendu, mais je tenais à vous le signaler.

Comme votre bonne foi, j'espère que, en dehors de tout esprit de groupement, vous voudrez bien, dans l'intérêt même du personnel communal, joindre votre protestation à la nôtre, ce qui permettrait d'arriver à vaincre les résistances que rencontre (ici il manque un mot) parmi le personnel de la Préfecture qui semble se désintéresser du sort du personnel des petites communes.

Veillez croire, cher camarade et cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire,  
Signé : Ch. BOSSIS.

Joué-sur-Erdre, le 24 octobre 1935.  
M. Ch. BOSSIS, Secrétaire Départemental de la Fédération des Services Publics.

NANTES.

Monsieur et Cher Camarade,

En réponse à votre lettre du 21 courant, nous vous informons que nous croyions avoir mauvaise grâce à nous refuser à une nouvelle consultation électorale, devant le fait que, suivant vos affirmations, par suite d'une faute du Service des Postes, les électeurs ont reçu en retard les circulaires et bulletins électoraux que vous leur aviez adressés.

C'est pourquoi nous donnerons bien volontiers notre avis favorable pour cette nouvelle consultation éventuelle, si la Préfecture nous la demande.

Mais nous ne croyons pas nécessaire de joindre notre protestation à la vôtre, les électeurs ayant tous reçu notre correspondance en temps voulu.

Quant au fait que vous avez cru devoir nous signaler incidemment, et y a certainement eu malentendu, et nous tenons à préciser que si le Président du Syndicat Professionnel du Personnel Municipal de la Ville de Nantes — d'ailleurs pour une raison tout autre que celle que vous indiquez — a affirmé qu'il ne présenterait pas de liste — et il a réellement tenu parole — il n'a pu engager que son Syndicat, et non notre Syndicat de Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure qui, ayant son autonomie complète dans le sein de l'Union Régionale, a décidé de présenter des candidats dans la 2<sup>e</sup> circonscription. Toutefois, notre Syndicat n'admettant dans son sein que des Secrétaires et Employés de Mairie, nous bornons notre action

aux 1<sup>re</sup>, 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> catégories.  
Veillez croire, Monsieur et cher Camarade, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Syndicat Professionnel des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure,  
L. DAGOBERT.

Ainsi donc le 21 octobre vous m'écriviez : « connaissez votre bonne foi » (je crois qu'en effet vous aviez personnellement quelques raisons d'y croire) ; et aujourd'hui vous m'accusez de mauvaises foi à propos d'un doute qui n'est exprimé ni dans ma lettre ni dans l'article paru dans « La Voix des Travailleurs ».

Vous accusez les Syndicats Chrétiens de « s'uer la haine, de mentir pour justifier leur sale cause ». Je me demande ce que doivent penser ceux de vos adhérents que n'aveugle pas le parti-pris. Ils peuvent établir une comparaison qui n'est pas à votre avantage en relisant notre circulaire électorale, qui ne faisait aucune allusion à la Fédération, et la votre remplie de mensonges, d'insinuations malveillantes et de moqueries à notre adresse.

Au fond de tout cela, il y a chez vous un accès de mauvaise humeur, provoqué par un succès auquel vous ne vous attendiez pas, quoi que vous disiez. Je n'ai pas l'avantage de vous connaître, mais je vous suppose jeune, ce qui explique votre nervosité. L'âge vous apportera la pondération qui semble vous faire défaut.

Imitez plutôt l'humanité du 22 janvier qui constatait, sans aucune acrimonie, l'activité des Syndicats Chrétiens et leur succès dans divers domaines : élections prud'homales, Conseils de discipline, etc.

Et pour terminer, mon cher Bossis, permettez-moi de croire qu'il me reste encore assez de jugement et d'expérience pour discerner la vérité et le mensonge sans qu'on vienne me crier casse-cou.

Le Président du Syndicat Professionnel des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure,  
L. DAGOBERT.

## Syndicat professionnel du personnel Municipal

### La Force du nombre

Nos adversaires, quels qu'ils soient, ont adopté une tactique qui consiste à essayer de donner de notre syndicat, l'impression d'une certaine faiblesse, et partant d'inefficacité.

Il nous arrive, c'est vrai, d'être considérés, ici, hautainement, là, ironiquement. Peu nous importe.

Pour l'instant faisons le point. Ils s'agit, en effet, pour ceux qui nous jugent, de nous considérer soit comme un syndicat en désuétude, ce qui leur permet le diagnostic, soit comme un syndicat en formation, ce qui les autorise au pronostic.

Aux amateurs de diagnostics, nous conseillons tout simplement d'en référer à nos successives déclarations d'effectifs, et par surcroît à la multiplication de nos sections — ici saluons la benjamine : la section des sapeurs-pompiers.

Aux amateurs de pronostics, nous conseillons, non moins simplement, l'étude de notre programme et par surcroît celle de notre action.

Ils constateront l'existence réelle d'un syndicat professionnel, dans toute l'acceptation du terme, et rien que cela. Et cela représente : une force.

Toutes nos accusations ne sont que calculs ou intrigues, et cela nous impute peu, car nous mettons au défi qui ce soit de démentir nos affirmations d'indépendance totale.

Et cela encore représente une force.

C'est donc une fausse manœuvre de la part de nos adversaires que d'essayer d'induire le public en erreur, car notre action arrive toujours en temps opportun à dévoiler la vérité. Alors c'est la chute des masques, des préjugés, etc., et l'épée qu'ils dirigeaient contre nous se retourne contre eux, et cette fois, sans manquer son but.

Si tant est que la Force du Nombre n'est pas négligeable, nous gardons une saine confiance dans notre recrutement, lent, c'est vrai, mais continu et durable.

En conclusion à ceux qui veulent nous harceler avec certains vers de La Fontaine, nous demandons de relire et méditer la fable « Le Chêne et le Roseau ».

Pour le Conseil Syndical,  
R. GLOTIN.

# Syndicats Féminins

## Fête patronale et Assemblée générale à Nantes

Le 19 janvier, notre Syndicat tenait son assemblée générale annuelle et était en même temps sainte Geneviève.

Après la messe à Sainte-Croix, nous nous retrouvons salle Saint-Michel pour notre réunion, que M. Roger Glotin, Président du Syndicat Professionnel du Personnel Municipal avait bien voulu accepter de présider.

Dans son rapport moral, Mlle Guilhaeuf nous montre notre progression continue, particulièrement en ce qui concerne les cours et les examens ; puis Mme Pavin nous donne l'état de la caisse.

Après l'élection, à l'unanimité, de Mlle Henriette Bosselut, en remplacement de Mlle Marguerite Levrot, que nous regrettons tant de voir nous quitter, Mlle Hourdeau donne le compte rendu des travaux de la section féminine de la C. F. T. C. concernant le travail de la femme, que d'aucuns voudraient voir interdire actuellement comme étant une cause de chômage. Après avoir rappelé que la femme a le droit de travailler, puisque c'est souvent le seul moyen qu'elle ait d'assurer son existence et parfois celle de sa famille, on demande instamment que le salaire du père de famille soit suffisant pour permettre le retour de la mère au foyer ; en outre, quand la femme doit travailler, il faut exiger l'application de la formule « à rendement égal, salaire égal » pour qu'il n'y ait pas une cause d'avilissement des salaires, et il serait souhaitable que toutes celles qui n'ont pas absolument besoin de travailler comprennent leur devoir en laissant leur place à celles qui n'ont pour vivre que leur travail.

Une partie de l'étude de Mlle Hourdeau traitait de la mécanisation à outrance du travail féminin. M. Glotin, reprenant ce point, s'associe aux vœux de la C. F. T. C. qui déplore cette situation. La femme qui fait, sans arrêt, la même pièce de couture par exemple, se fatigue énormément et finit par perdre sa personnalité. La dactylographe qui est obligée de taper tant de lignes en un laps de temps fixé y laisse vite sa santé. Les Syndicats doivent faire tout leur possible pour arriver à faire disparaître ces abus.

Pour terminer, M. Glotin prononce une allocution très intéressante, nous montrant la nécessité de faire de la propagande, de travailler à attirer l'attention par le bon travail accompli. Quand on nous connaît bien, on viendra tout naturellement à nous.

Enfin Mlle Drouart remercie les personnalités présentes : M. Euerne, qui dira tout à l'heure quelques mots de la Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale ; M. Glotin et les membres de l'Association Nantaise venus se documenter.

L'après-midi, nous assistons à la séance récréative donnée par un groupe de syndiquées qui surent, tour à tour, nous charmer par de

## Assez d'équivoques et d'insultes !

Le secrétaire départemental du syndicat confédéré des services publics, s'abstient à vouloir « l'équivoque ». L'article des secrétaires de mairie, inséré plus haut, mettra certaines choses au point.

Quant à moi, je considère l'article de la « Fédération » comme un « gachouillis ». Je ne vois pas bien comment les municipaux de Nantes auraient pu d'une part, assurer l'échec combien cuisant, c'est vrai, des S. M. confédérés, et d'autre part, combattre l'Amicale. Sur ce dernier point, notre conseil syndical n'a pris aucune position, laissant les électeurs libres de leur vote.

Quant à la question qui m'avait été posée, ainsi qu'à l'autre « jésuite » elle est encore à venir, nous en sommes donc à nous dégonfler.

La seule parole que nous ayons entendue fut une insulte.

D'ailleurs, avec l'article de la « Fédération », on ne les compte plus.

GUERET.

## Création d'un cercle d'études à Méan

Au cours de la réunion du 19 janvier, après l'échange traditionnel de vœux de nouvel an, et l'étude de certains problèmes de brûlante actualité, tel celui de la baisse de salaires envisagée par les Chantiers de Penhoët, fut décidée la création d'un cercle d'études pour les aînés.

Nous serons, de la sorte, mieux préparés encore pour notre mission sur le terrain professionnel.

## Réunion du 22 Décembre à Saint-Nazaire

Malgré la température glaciale, nous étions réunies nombreuses pour entendre le rapport d'activité de nos Syndicats Féminins. Nous nous en voudrions de ne pas en reproduire ici quelques extraits ; présenté par Mlle Archimbaud, il était si vivant et donnait la note bien exacte de notre vie syndicale en 1935. Nous sommes certaines que bon nombre d'entre vous auront plaisir à le relire et en tirent profit.

« Parlons tout d'abord du groupe des jeunes. C'est en janvier, sous l'égide, et sur les conseils de leurs aînées, qu'elles organisèrent leur groupe. Leur devise est celle des anciennes Bernadettes : « Face au devoir, toujours sourire ». Leur nom d'« Alouette », choisi après un vote, symbolise la fine gaieté française, doublée du malicieux esprit gaulois, et leur est devenu cher ; elles ont résolu de le porter crânement. Elles s'essaient aussi, avec tout l'élan de leur jeune ardeur généreuse, de réaliser leur belle devise.

« Nos syndicats féminins, comprenant l'importance des congrès et des sessions d'études, n'ont rien négligé pour y envoyer des déléguées, qui sont revenues remplies d'ardeur.

« Les cours ont groupé des élèves régulières et intelligentes, pleines de bonne volonté, travaillant avec l'aide de professeurs bénévoles et dévoués.

« Les cours de coupe et couture groupent en ce moment 13 élèves. Ceux de Français sténo, dactylo et comptabilité 20 élèves.

« D'autres chiffres encore. Le Syndicat des Employées s'est accru en 1935 de 42 membres, et celui des ouvrières de l'Habillement de 21, d'où une progression totale de 63 membres contre 41 en 1934.

« Ces chiffres parlent. Il est absolument certain que l'idée syndicale progresse autour de nous.

« Le grand événement syndical nantais aura été en 1935 l'achat du local, où nous nous trouvons réunies, grâce à l'appui de nos amis de Nantes. Des travaux vont être entrepris incessamment pour aménager le grand hangar d'à côté en salles de réunion, de cours, et en bureaux.

« Chacune de nous s'est fait un devoir d'aider selon ses moyens notre Union Locale, mais la tâche est loin d'être achevée. Il s'en faut de beaucoup. Il faut se le dire et le redire encore autour de soi.

« Le travail accompli ainsi est bien l'œuvre de toutes, nous ne devons pas l'oublier, et chacune doit faire tout son possible pour rendre les petits services qu'on lui demande. Cependant nos professeurs ont droit à un merci tout particulier ; je le leur adresse ici au nom de toutes leurs élèves.

## Cercle d'Etudes

Aujourd'hui, c'est devant un auditoire nombreux et attentif que notre aimable vice-présidente, Mlle Baudouin, a fait le compte rendu des trois journées de la session de Bierville 1935.

Après avoir dépeint la crise économique actuelle, notre compagne nous en indique les principales cau-

## Chef les jeunes de Chatelleraul

Ce fut une surprise de voir, le jeudi 26 décembre, jour d'habitude si calme, tant de jeunesse salle Ozanam, réservée aux plus jeunes pour la confection de leur trousseau ; mais ce soir-là c'était l'Arbre de Noël de nos « Mouettes » et voilà pourquoi il y avait tant de gaieté chez nos syndiquées.

Quarante-trois de nos « Mouettes » avaient répondu à notre invitation.

Ce fut un record sur les années précédentes et l'on dut élargir le cercle pour faire place aux dernières arrivantes.

La soirée fut très animée, le goûter très apprécié, arrosé d'un vin délicieux, qui donnait de l'entrain, et faisait se succéder les chansons les plus variées.

Le beau sapin si bien orné fut vite dépouillé et chacun emporta, avec un petit souvenir, les meilleures impressions de cette réunion si fraternelle.

Puisent nos jeunes, rentrées en octobre, rencontrer auprès de toutes leurs sœurs de travail, l'appui moral et matériel qu'elles cherchent et qu'elles trouveront au syndicat.

## A Poitiers

### NECROLOGIE

Hélène OGIER

Les Syndicats féminins commencent l'année par un deuil. Hélène Ogier, membre de l'Union Locale et vice-présidente du Syndicat de l'Habillement, nous a quittées le 14 janvier après une longue et douloureuse maladie courageusement supportée.

Durant sa vie trop courte, notre amie s'était donnée toute à notre cause, d'où elle comprenait toute la beauté. Avec un dévouement aussi grand que sa modestie, elle nous a aidées jusqu'au bout de ses forces, et nous avons la ferme confiance que, près de Dieu, où elle trouve sa récompense, elle nous aide encore.

Nous espérons que ce bel exemple suscitera, parmi nos jeunes, zèle et dévouement pour la cause syndicale.

A sa chère maman et à toute sa famille, nous renouvelons nos très respectueuses condoléances et l'assurance de nos prières.

Notre messe du 9 février a été célébrée à son intention.

## Un savon complet !

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

## Mercerie Moderne

### LEDOUX-PAUTROT

1, rue de la Regraterie  
POITIERS



SAVON POUVRE CROIX D'OR À L'OXYGÈNE

# COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

**COURS PRATIQUES DE COMMERCE**  
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)  
Inscriptions à toutes époques de l'année  
Cours le jour, le soir et par correspondance

**COMPTABILITÉ**  
STENO-DACTYLO  
COMMERCE - LANGUES  
CORRESPONDANCE  
COMMERCIALE

**SECRETARIAT**  
COUPE - COUTURE  
MODE, COIFFURE, etc...

## PLACEMENT gratuit ELEVES

400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

## TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

## ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE

Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une

## SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE

Suivez les COURS DE COIFFURE chez

## BERTHE & MARIA

COURS PRATIQUES de COIFFURE, 11, rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130-82)

Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, et ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'École de Paris.

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
8, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**GRAVURE**  
sur Métaux et sur Bijoux  
Maison fondée en 1895  
**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES  
Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc. - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondées pour tombeaux.  
Remise 5 % aux Syndiqués.

**Voulez-vous du BON BEURRE ?**  
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE**  
de la **Laiterie de Fresnay**

**Entreprise Générale de Menuiserie**  
Ancienne Maison JAHIER  
**COURRAUD & C<sup>ie</sup>, S<sup>rs</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES  
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués

**TRANSPORTS**  
**DROUIN FRERES**  
Services réguliers Voyageurs  
Services Rapides et Groupages  
Camionnages - Déménagements  
20 ANNÉES D'EXPERIENCE

**MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA**  
Luxeux Solides Bon marché  
Garantis sur facture  
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également **ATELIER DE REPARATION** pour toutes marques de machines à coudre  
**FONTENEAU**  
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES  
Succurs<sup>es</sup> : ANGERS, ST-NAZAIRE

**Cie d'Assurances Générales**  
Incendie, Accidents, Vol  
**H. Devorsine**  
1, rue Affre - NANTES  
Assurances sur la Vie  
Rentes Viagères  
**H. Devorsine & L. Feidel**  
1, rue Affre - NANTES

**PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE**  
**ANCELIN**  
ENTREPRENEUR  
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**Tous TRAVAUX**  
d'AMEUBLEMENT ET DE BATIMENT  
**A. CERTAIN**  
Menuisier à NANTES  
2, Rue Siméon-Foucault, 2

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**  
**FAVREAU**  
4, Place du Martray, 4 NANTES  
Téléphone : 130.53

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**  
L. CHATELLIER Père et Fils  
**L. CHATELLIER, Fils**  
SUCCESEUR  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

**A NANTES**  
La Grande Spécialité de **BONNETERIE**  
chez **FRED**  
4, Rue du Calvaire

**ELECTRICITE**  
LUMIERE - FORCE - SONNERIES  
TELEPHONES  
T. S. F.  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**  
**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES  
(Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions  
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B  
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>me</sup> opérat. de Banque et de Bourse

ses : profits scandaleux, irresponsabilité des grands dirigeants financiers, recherche fébrile du gain. Mlle Baudouin nous expose ensuite les remèdes préconisés par les libéraux, par les socialistes et par les catholiques. Les derniers sont en grande partie l'œuvre des Syndicats, et nous savons maintenant qu'une organisation syndicale bien organisée est nécessaire pour faire œuvre utile.  
Plus que jamais, l'entraide est indispensable.

**La galette des rois à Cholet**  
Une charmante fête de famille réunissait le dimanche 26 janvier les membres des S.P.F. et le groupe des Jeunes de la J.O.C.F., section Jeanne-d'Arc, pour la galette des Rois. Un radieux soleil permit de sortir

les jeux de plein air, depuis longtemps relégués au fond de leur boîte. L'ardeur de toutes ne laissait pas distinguer les aînées des jeunes.  
A l'heure du goûter, un délicieux café fut servi, et chacune croqua à belles dents, mais avec précaution, le fameux morceau de galette. Chaque fois qu'une fève était trouvée sous la dent, un ban retentissant acclamait la Reine pour sa royauté d'un jour, et sa majesté recevait un petit cadeau en souvenir.  
Puis, chansonnettes et monologues égayèrent tour à tour l'assistance. Pour terminer, un phono délassa les jambes engourdies.  
Après cette soirée passée dans une atmosphère de chaude amitié, toutes se retirèrent heureuses en remerciant leur groupement professionnel qui, tout en veillant au bien et à l'amélioration de leur profession, sait aussi leur ménager de ces bons moments de saine gaieté.

**Assemblée Générale**  
Rendez-vous à toutes pour l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le 16 février, à 3 h. 30.  
Cette réunion est obligatoire pour toutes les syndiquées. Elles y apprendront ce que le Syndicat a fait au cours de l'année écoulée, et ce qu'il se propose de faire cette année, aidé du concours de chacune.  
Sachons profiter de ces réunions pour nous documenter, et faisons autour de nous de nouvelles recrues. Combien de travailleuses, âgées ou jeunes, attendent que nous leur tendions la main pour se joindre à nous.  
Donc, rendez-vous pour le 16 février, au Siège Social, 27, rue des Vieux Greniers.  
Les absences sans motifs sérieux seront passibles d'une amende.

**DIVERS**

**Paul FOULON**  
Président général du Conseil des Prud'hommes de Nantes  
Le Président de notre Union Régionale, Paul Foulon, vient d'être élu Président de la section du Commerce du Conseil des Prud'hommes de Nantes, puis, par les bureaux des deux sections, Président Général du Conseil.  
Nos bien vives félicitations.

**Pour la Caisse de chômage des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes**  
**Séance Récréative**  
Nous adressons un pressant appel à tous nos amis des Syndicats de l'Union Nantaise. Il s'agit de nous aider encore une fois pour que nous puissions faire face à nos engagements. Les couturières ont eu à subir, cet hiver, l'inévitable arrêt de travail et la caisse est soumise à une rude épreuve.  
Avec l'aide de tous, ce mauvais moment passera.  
Venez nombreux à la grande séance du 16 février prochain, salle Saint-Michel.  
Avec le concours de « La Gaité Montagnarde », nous organisons une MATINEE BRETONNE.  
Au programme :  
« FLEUR D'AJONC », de T. Botrel  
« A QUI LE GROS LOT ? » de F. Buet  
« AU BOIS JOLI » de T. Botrel  
Duos, ballets, monologues, chansonnettes du pays Breton.  
Prix des places : premières, 3 francs ; secondes, 2 francs.  
Location 0 fr. 50 aux Syndicats Féminins, 8, rue de Bel-Air.  
Vous le voyez, avec un tel programme, nous sommes sûres du succès. La réputation théâtrale de nos amis de La Montagne n'est plus à faire. A l'avance nous vous disons un chaleureux merci.

**SYNDICAT PROFESSIONNEL D'INDRET**  
**Arbre de Noël**  
Le Samedi 28 décembre, de nombreux syndiqués accompagnés de leur famille, se trouveront réunis à notre maison syndicale pour notre premier arbre de Noël.  
Aussi quelle fut la joie des enfants, et leur émerveillement devant une magnifique sapin garni de jouets et de friandises.  
Nous ne saurions trop rappeler les heures de franche gaieté que nous y avons passées. Pouvait-il en être autrement, avec les artistes que nous avions.  
Tous se surpassèrent : notre comique, nos chanteurs et chanteuses, ainsi que les interprètes de la gentille comédie « Au Bois Joli ».  
Aussi disons-nous, à tous, notre plus grand merci, et... à l'année prochaine !  
E. NICOLAS.

**Séances récréatives à Chatellerault**  
N'oubliez pas que le 16 février aura lieu, à la Salle Jeanne d'Arc, 13, rue du Vieux Palais, la séance des Syndicats Féminins.  
En matinée à 15 heures 30.  
En soirée à 20 heures 30.  
Au programme :  
« LES TERMITES » comédie en 4 actes de J. Brisset  
INTERMEDES VARIES  
On est prié de retenir ses places à l'avance chez Mme Lacroix, 13, rue du Vieux Palais.  
Qu'on se le dise autour de soi !

**Chez les Ardoisiers de Trélazé**  
**Fête de Saint-Lézin**  
Saint-Lézin, patron des Carriers, sera fêté à Trélazé le dimanche 16

février. Le programme de la fête sera adressé à chaque syndiqué en temps opportun.

**Les Pensions à 50 ans**  
La Commission des Mines de la Chambre a adopté le projet de loi tendant à accorder une allocation temporaire de 5.500 francs aux ouvriers et employés ayant 50 ans d'âge et 30 ans de services dans les mines, dont 20 au fond.  
Le rapport de la Commission des Mines a été distribué aux députés et sera probablement soumis au vote du Parlement très prochainement.  
Comme on le voit, les ouvriers de la surface sont carrément laissés de côté. Raison de plus pour qu'ils se groupent de plus en plus nombreux dans nos organisations.

**Poimboeuf à Cholet**  
**Une bonne réunion**  
Le 16 décembre, Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération des Employés, a présidé, à Cholet, une réunion de propagande syndicale. Plus de 150 personnes étaient venues l'entendre à l'Hôtel de la Poste. Dans une conférence claire, précise et documentée, Poimboeuf exposa l'œuvre et le rôle du syndicalisme. L'échange de vues qui suivit fut très animé et se prolongea tard dans une atmosphère de vibrante sympathie.  
Pour tirer de cette conférence tout le profit possible, le Syndicat des Employés du Commerce, de la Banque et de l'Industrie a tenu, le 28 janvier, une réunion avec Paul Fleury, le nouveau et ardent secrétaire de l'Union Départementale de Maine-et-Loire. Le Syndicat a décidé d'intensifier sa propagande et son action ; un renouvellement partiel du bureau a été effectué ; des réunions régulières auront lieu. Nous adressons un appel confiant à tous nos camarades employés pour qu'ils viennent grossir nos rangs et travailler avec nous à des œuvres d'entraide pratiques, et surtout l'étude de nos intérêts professionnels.

**Arbre de Noël**  
C'était la première fois que nos Syndicats Chrétiens organisaient un Arbre de Noël, au profit des enfants de leurs membres.  
La salle Saint-Michel, pourtant très vaste, était comble. Et les nombreux amis des syndiqués ne furent pas déçus. En effet, après de nombreuses chansons ou monologues, brillamment interprétés par des artistes de bonne volonté, l'Arbre de Noël apparut resplendissant de lumières et garni d'objets variés, faisant pousser aux enfants présents des exclamations d'admiration.  
Bonne séance familiale très bien réussie. Nous ferons mieux l'an prochain. Merci à tous ceux qui nous ont aidés.  
LE BUREAU.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Un geste aimable à Poitiers**  
Un patron catholique « bien pensant » n'a pas jugé bon cette année de verser à notre Syndicat d'Employés une part de la taxe d'apprentissage.  
Rien que de normal à cela, toute autre corporation pouvant en bénéficier. Mais ce qui l'est moins — normal — c'est le prétexte invoqué : il en est parmi nous qui appartiennent à un groupement politique (dont les hauts dirigeants sont d'ailleurs des catholiques-chrétiens) qui n'est pas celui dont ce patron est membre « influent ».  
Voilà...  
Quand on voit dit qu'il n'existe de sectarisme qu'à gauche... Comment donc !  
Est-il besoin d'ajouter que ce « catholique social » (oh ! combien) n'a de social que le nom, étant un partisan farouche du vieux libéralisme économique.  
Combien de conférences R. P. Coulet, Thellier de Poncheville, R. Garric, faudra-t-il encore pour déboucher les oreilles de ces « bien-pensants » ?  
Les entendent-ils seulement ?...  
« Aures habent »...  
Sont-ils dans l'attente d'une autre « Rerum Novarum », d'une nouvelle « Quadragesimo anno » ?  
Les ont-ils jamais lues ?... « Oculos habent »...  
Et « l'on » voudrait qu'il n'y ait pas de communisme ? Si « l'on » avait voulu le créer, comment aurait-on fait ?  
E. RISSON.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**Arbre de Noël**  
C'est devant de nombreux adhérents des Syndicats Chrétiens que, le dimanche 19 janvier, le camarade Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, fit sa très intéressante causerie sur les devoirs du syndiqué et du militant, parmi lesquels nous retiendrons notamment celui qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, et ceux non moins importants d'entraide, de bonne entente et de charité chrétienne.  
Si ces derniers devoirs étaient bien remplis, nul doute que tout irait mieux et, dans le Syndicat et dans la Société.  
Appliquons-nous, comme le disait en terminant le camarade Bodiguel, à nous aimer les uns les autres, à nous rendre service mutuellement ; intéressons-nous à toutes les questions sociales, afin de pouvoir, selon nos moyens, soulager les misères de nos camarades de travail.

**RÉAU**  
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE  
BONNETERIE  
CHEMISERIE  
MERCERIE  
SOIERIE  
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

**GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES**  
Ed. Guimbaud et Ch. Texier  
7, Place du Marché, POITIERS  
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES  
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS  
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux  
MAISON DE CONFIANCE -- ENTREE LIBRE

**LE BOULET BARRE AUX EXTREMITES**  
Une garantie: La Marque. Le premier des boulets anclés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité ?  
FABRICATION BLANZY-OUEST  
CHARBONS SELECTIONNES  
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS  
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES  
Tél. 122-40

**LES MEUBLES ROBERT**  
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES  
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m  
ARMOIRE  
3 portes ouvrantes,  
LIT DE MILIEU,  
LISEUSE dessus marbre,  
SOMMIER, MATELAS  
pure laine.  
Traversin, deux Oreillers  
Les 8 pièces 1.495  
En ronce de noyer  
à partir de... 1.950  
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

**HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE**  
**M. LAROUSSE**  
17, rue Villés-Martin, S-NAZAIRE  
Du Choix -- Des Prix  
Remise 5 % à tous Syndiqués

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE  
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété  
PAPETERIE. — MAROQUINERIE  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**FOURRURES IDEALES**  
30 % MOINS CHER  
parce que frais généraux nuls  
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même  
Bretagne : Jean GEORGES  
57, rue Ville-Pépin  
SAINT-SERVAN (L.-et-V.)  
Pierre PERROCHAUD  
Ouest : M. PAZANNE (L.-L.)

**Commandez vos Imprimés à l'Imprimerie du « Courrier »**

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**  
**G. ROBIN**  
19, rue du Palais, St-NAZAIRE  
BIJOUX POUR MARIAGES  
Atelier de Réparation  
SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués

Pour tous vos ACHATS et VENTE  
**D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE**  
adressez-vous au CABINET  
**R. HELOCO**  
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64  
Renseignements gratuits

**MAÇONNERIE BÉTON - ARMÉ**  
CARRELAGE-RAVALEMENT  
**P. CHAUVIN**  
Chemin des Communs  
Boulevard de Longchamp  
NANTES  
Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »  
Le Gérant : FOULON Paul

**ALLEZ A NANTES CHEZ DECRÉ DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS**